

Réaménagement du rez-de-chaussée au CAM - Réorganisation de l'accueil et transfert de la Direction des Formalités Administratives - Validation du programme et de l'enveloppe financière de l'opération - Consultation et choix d'une équipe de maîtrise d'oeuvre

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur :

I - Les origines du projet

Avec la nécessaire réorganisation du service des Formalités Administratives liée à l'évolution de ses missions et fonctions, il est envisagé de retenir les orientations et objectifs suivants :

- améliorer l'accueil général du public au CAM,
- profiter de cette réorganisation pour perfectionner les conditions de travail du personnel,
- permettre à la Direction des Formalités Administratives d'intégrer et d'assurer, dans des locaux fonctionnels et adaptés, l'ensemble de ses missions actuelles et futures et en particulier celles liées à la délivrance des passeports biométriques et des cartes d'identité électroniques (notamment l'implantation de 5 dispositifs de recueil),
- trouver une articulation cohérente avec l'accueil CAM existant par la mutualisation partielle des fonctions et des espaces.

En effet, dans le cadre de l'entrée en application du décret 2008-426 du 30 avril 2008 pour la mise en place des stations pour la délivrance des passeports biométriques, la Ville de Besançon a engagé une étude de faisabilité et un projet de service pour la réorganisation de la Direction des Formalités Administratives.

Très rapidement et dans un souci de cohérence il a été décidé de lier ce projet avec l'état civil mais également l'accueil du public au CAM dans sa globalité, en lieu et place de l'actuelle direction des TIC. Ce choix a été guidé par la volonté de :

- disposer d'une surface plus grande pour organiser les fonctions,
- disposer de locaux en rez-de-chaussée de plain pied facilitant l'accessibilité des handicapés,
- permettre un fonctionnement indépendant du reste du bâtiment durant les ouvertures au public hors période de fonctionnement des services,
- mutualiser l'accueil CAM.

II - Le programme

Le périmètre de l'opération englobe l'accueil CAM existant, la salle Tristan Bernard, les locaux TIC du rez-de-chaussée pour une surface de 726 m².

La restructuration complète des locaux devra permettre d'organiser l'accueil de l'ensemble de la Direction des Formalités Administratives autour du pôle accueil CAM mutualisé selon le principe suivant :

- un accueil général comportant 6 postes de travail. Il comprendra un accueil généraliste analogue à celui qui fonctionne aujourd'hui (2 postes public + 2 postes back office) ainsi qu'un primo-accueil permettant les renseignements de 1^{er} niveau pour les Formalités Administratives ainsi que l'orientation du public au sein de cette direction (2 postes public). Ce primo accueil pourrait également concerner quelques autres Directions du CAM,
- ensuite, les bureaux accueillant du public seront organisés en plateau paysager semi-ouverts, il s'agira de postes polyvalents pouvant ou non accueillir du public en fonction de l'affluence. La zone

d'attente sera commune aux deux services de la Direction Formalités Administratives et devra être séparée (-à l'écart) des postes de travail du plateau paysager,

- les objectifs de cette organisation spatiale sont : améliorer l'accueil et les conditions de travail, favoriser la polyvalence et l'entraide au sein et entre les services de la direction,

- les postes de travail n'accueillant pas de public seront organisés en bureaux fermés, qui pourront recevoir de 1 à 3 agents selon les fonctions et les orientations d'organisation souhaitées par la Direction. Il est impératif que chaque agent puisse disposer de son propre espace de travail.

Des locaux liés au fonctionnement de l'ensemble seront aménagés (stockage, salle de réunion mutualisée, local détente...).

A) Développement durable

Les niveaux d'exigences proposés en termes de développement durable concernent principalement :

- la question énergétique (doublage + remplacement des menuiseries extérieures...),
- le choix des matériaux (label écologique, filière locale...).

Il est proposé de retenir comme base de travail les exigences minimales fixées par la Ville pour l'ensemble de ses opérations en travaillant sur le Règlement Thermique (RT) du 3 mai 2007 applicable aux locaux existants et en s'appuyant autant que possible (opération limitée à «un morceau» de bâtiment) sur le diagnostic énergétique réalisé sur le CAM par H3C Energies - octobre 2008 (préconisations suivant scénarii 1 ou 2 - intervention sur les menuiseries extérieures, le doublage des murs, une ventilation nocturne et des protections solaires).

Des variantes seront proposées et étudiées jusqu'aux premières phases de la conception (APS ou APD).

Elles concernent le transfert et le déplacement possible d'une partie des baies informatiques et permettraient de disposer de plus de surface pour organiser le réaménagement, ainsi que le positionnement du bureau du Directeur et celui du responsable du service accueil, dont la localisation à l'intérieur du bâtiment n'est pas arrêtée à ce jour.

B) Contraintes techniques des locaux à restructurer

- une hauteur sous plafond limitée,

- une seule façade éclairée naturellement. Des ouvertures seront à créer rue de l'Orme de Chamars sous réserve de l'accord des services de la DRAC (Architecte des Bâtiments de France). Un premier échange a eu lieu ; si le principe est validé, les exigences architecturales seront fortes et le projet devra être présenté pour validation,

- des locaux techniques gérés par la Direction TIC (téléphonie, baies informatiques) resteront sur site. L'optimisation de la surface occupée sera nécessaire,

- une organisation spatiale à repenser complètement,

- le confort d'été à améliorer,

- de nombreux réseaux techniques (fibre optique, téléphonie, électriques, EU...) traversent les locaux et constituent un nœud de distribution pour l'ensemble des bâtiments du CAM, mais aussi des autres sites municipaux,

- accès et zone de stockage dédiés au chantier limité, associés à une intervention sur des locaux pour partie occupés. Espace extérieur dédié au chantier à délimiter physiquement et visuellement (palissades par exemple),

- pendant les travaux, l'accueil devra continuer à fonctionner dans une zone en rez-de-chaussée du CAM, préservée des nuisances,

- une surface totale apportant peu de marge de manœuvre en cas de développement ultérieur des services et fonctions concernés.

La rationalisation des locaux techniques TIC (déplacement des baies informatiques) constitue un préalable au démarrage des travaux. La gestion de cette intervention sera menée par le Département des TIC.

C) Les attentes

- améliorer la lisibilité de l'accueil public au CAM,
- améliorer les conditions de travail des agents (locaux actuels trop exigus),
- intégrer dans le projet les missions à venir : CNI électroniques, permis de conduire, procurations, PACS...
- disposer de locaux tampons pour faire face aux contraintes ponctuelles et répétées des élections (préparation des bureaux, procurations, préparation recensement...),
- évolution des modalités de travail (projet de service en cours...).

III - Montant prévisionnel de l'opération

Une équipe de maîtrise d'oeuvre sera désignée dans le cadre d'une consultation en Marché A Procédure Adaptée (MAPA).

Sur ces bases, le montant estimé de l'opération s'élève à (hors rationalisation locaux techniques informatiques, actions de communication et signalétique extérieure)

Travaux de bâtiment	441 850,00 € HT
Frais études (maîtrise oeuvre, BC, SPS Diagnostics, ...)	66 000,00 € HT
Divers et imprévus, branchements réseaux...	35 285,00 € HT
Sous-Total Bâtiment	543 135,00 € HT
(Valeur août 2009)	649 589,00 € HT
Mobilier (besoins à finaliser)	52 000,00 € TTC
Matériel informatique (besoin à définir)	15 000,00 € TTC
Total opération (valeur août 2009)	716 589,00 € TTC

Projection d'actualisation annuelle au regard de l'évolution du BT 01 - environ 3 % par an, soit un montant prévisionnel de 17 000 € TTC par an.

Les dépenses correspondant à cette opération seront imputées au chapitre 23.020.2313. 5040-A.33000 du budget principal.

IV - Echancier prévisionnel de l'opération

A compter de la date de la décision de l'assemblée délibérante,

Finalisation du programme et consultation maîtrise d'oeuvre - octobre - novembre 2009

Etudes de conception (y compris temps de validation) - 6 mois

Déclaration préalable - 1 à 3 mois en temps masqué

Consultation des entreprises - 3 mois

Travaux - 6 mois

Livraison - 2 semaines

Soit une livraison envisageable en septembre 2011.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- valider le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération,
- autoriser M. le Maire à lancer et signer les marchés de services, de fournitures et de travaux et avenants < 5 % nécessaires à la réalisation de l'opération,
- autoriser M. le Maire à rechercher et solliciter les subventions auprès de tous partenaires susceptibles de financer l'opération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.